



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL17-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

S<sup>2</sup>LO

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers présents : 32

31 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

### **17- MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OFFICE / SALLE DE RESTAURATION - GROUPE SCOLAIRE DE LA MÉTAIRIE – AVENANTS N°2 AUX LOTS 1 ET 2 ET AVENANTS N°1 AUX LOTS 4, 6, 7, 8, 11 ET 12 DES MARCHÉS DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par délibération n°13 du 25 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux pour la construction d'un nouvel office / salle de restauration indépendant des bâtiments existants sur le site du groupe scolaire de la Métairie estimé à 938 800,00 € HT et autorisé la signature de toutes les pièces nécessaires à la procédure ainsi que les marchés de travaux.

A l'issue de la mise en œuvre d'une première procédure adaptée, la Commission MAPA du 3 juin 2024, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- d'attribuer les lots suivants :
  - Lot 1 « Terrassement – VRD » : attribué à la société SAS DELLTRA, ZA Le Lagat - 85130 LA GAUBRETIERE, pour un montant total de 74 487,70 € HT (offre de base + PSE1)
  - Lot 2 « Gros œuvre » : attribué à la société RANTIERE BATIMENT SARL, 9 rue de l'Innovation - LES CHATELLIERS CHATEAUMUR - 85700 SEVREMONT, pour un montant total de 233 567,89 € HT (offre de base + PSE1)

- Lot 3 « Ravalement » : attribué à la société ALVES RAVALEMENT SAS, ZA du Fief Roland, 36 rue des Vignerons - 85700 POUZAUGES, pour un montant total de 10 000,00 € HT (offre de base + PSE1)
  - Lot 4 « Charpente bois » : attribué à la société LCA LES CHARPENTIERS DE L'ATLANTIQUE, Bellevue - 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU, pour un montant de 38 992,48 € HT
  - Lot 5 « Etanchéité » : attribué à la société TEOPOLITUB SAS, ZI du Landreau, VILLEDIEU LA BLOUERE - 49450 BEAUPREAU EN MAUGES, pour un montant de 84 522,96 € HT
  - Lot 6 « Métallerie – serrurerie » : attribué à la société : GILBERT SARL, 37 ZI Le Bois Imbert - 85280 LA FERRIERE, pour un montant total de 35 900,00 € HT (offre de base + PSE1),
  - Lot 7 « Menuiseries extérieures aluminium » : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE, ZI Sébastopol, BP 313 - 85403 LUCON CEDEX, pour un montant de 65 000,00 € HT
  - Lot 9 « Cloisons – doublages » : attribué à la société SARL SONISO 44, 7 bis rue du Chêne Lasse - 44800 SAINT HERBLAIN, pour un montant de 51 000,00 € HT
  - Lot 10 « Carrelage – faïence » : attribué à la société SARL CAILLAUD VRIGNAUD, 1 Rue du Commandant Guilbaud - 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 57 000,00 € HT
  - Lot 11 « Plafonds suspendus » : attribué à la société SAS TECHNI PLAFONDS, ZAE MAUNIT, 113 rue de Maunit - 85290 MORTAGNE SUR SEVRE, pour un montant de 14 000,00 € HT
  - Lot 12 « Peinture » : attribué à la société SAS MERLET DECO, 9 Boulevard Georges Pompidou - 79 140 CERIZAY, pour un montant de 9 298,10 € HT
  - Lot 13 « Equipements cuisine » : attribué à la société SAS LE FROID VENDEEN, Parc d'Activités de La Landette, 12 bis rue Gutenberg - 85190 VENANSAULT, pour un montant de 27 700,00 € HT
  - Lot 14 « Plomberie sanitaires – chauffage – ventilation » : attribué à la société SARL BREGEON-MAUDET, 5 rue Johannes Gutenberg - 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 136 239,90 € HT
  - Lot 15 « Electricité – courants faibles » : attribué à la société SNGE Ouest, 113 Boulevard de l'Industrie - 85000 LA ROCHE SUR YON, pour un montant de 48 800,00 € HT
- soit un montant total de travaux de 892 867,83 € HT.
- de déclarer le lot 8 « Menuiseries intérieures bois » sans suite car infructueux.

A l'issue de la mise en œuvre d'une seconde procédure adaptée, la Commission MAPA du 23 septembre 2024, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le lot 8 « Menuiseries intérieures bois » à la société GODARD MENUISERIE, ZI du Stade, 5 rue du Stade - 85250 SAINT FULGENT, pour un montant de 49 498,80 € HT, soit un nouveau montant total de travaux de 942 366,63 € HT.

Compte tenu du montant total des travaux, supérieur à l'estimation acceptée par le maître d'ouvrage au stade APD et de l'autorisation votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 septembre 2023 pour signer les marchés, par délibération n°18 du 9 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature du marché du lot 8 « Menuiseries intérieures bois » et l'avenant n°1 au lot 1 « Terrassement – VRD » représentant une plus-value de 12 996,00 € HT, soit un nouveau montant de marché de 87 483,70 € HT.

Par délibération n°19 du 7 juillet 2025, le Conseil Municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux lots 2 et 14 des marchés de travaux :

- L'avenant 1 au lot 2 « Gros œuvre » a augmenté le marché de 0,33 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 234 333,06 € HT
- L'avenant 1 au lot 14 « Plomberie sanitaires – chauffage – ventilation » a augmenté le marché de 1,49 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 138 270,43 € HT.

Huit nouveaux avenants sont proposés :

**L'avenant n°2 au lot 1 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°2 au lot 1 « Terrassement – VRD » est proposé pour prendre en compte une demande de travaux complémentaires à savoir :

- la réalisation de réseaux EU et EP autour de l'école de la Métairie,
- le terrassement et l'implantation du talus,
- la mise en œuvre d'un revêtement perméable pour les parkings.

Ces travaux modifcatifs permettront de :

- profiter des travaux de cheminement piéton entre l'école et l'office, pour reprendre le réseau à l'arrière de l'école de la Métairie,
- revoir le modelé des talus afin de réduire la pente pour permettre l'épandage de terre végétale et favoriser l'engazonnement au lieu de talus tissé.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 7 181,50 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 1 « Terrassement - VRD » s'élève à 94 665,20 € HT, soit une augmentation de 27,09 % par rapport au montant initial du marché.

**L'avenant n°2 au lot 2 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°2 au lot 2 « Gros œuvre » est proposé pour prendre en compte une demande du maître d'œuvre, à savoir la modification du muret de soutènement côté école de La Métairie.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations demandées qui représentent une moins-value de 4 336,27 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 2 « Gros œuvre » s'élève à 229 996,79 € HT, soit une diminution de 1,55 % par rapport au montant initial du marché.

**L'avenant n°1 au lot 4 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 4 « Charpente bois » est proposé pour prendre en compte, une demande du maître d'ouvrage, à savoir l'installation de sous face en panneaux 3 plis pour les faux plafonds extérieurs (cour de service) pour l'habillage des appentis.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 3 462,71 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Charpente bois » s'élève à 42 455,19 € HT, soit une augmentation de 8,88 % par rapport au montant initial du marché.

**L'avenant n°1 au lot 6 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 6 « Métallerie – serrurerie » est proposé pour prendre en compte une demande du maître d'œuvre, à savoir l'ajout d'une traverse intermédiaire sur la porte du local déchets et de la sous-station.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 365,38 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 6 « Métallerie – serrurerie » s'élève à 36 265,38 € HT, soit une augmentation de 1,02 % par rapport au montant initial du marché.

**L'avenant n°1 au lot 7 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 7 « Menuiseries extérieures aluminium » est proposé pour prendre en compte une demande du maître d'œuvre, à savoir la réalisation des coffres de volets roulants pour la façade ouest.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 754,98 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 7 « Menuiseries extérieures aluminium » s'élève à 65 754,98 € HT, soit une augmentation de 1,16 % par rapport au montant du marché.

**L'avenant n°1 au lot 8 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 8 « Menuiseries intérieures bois » est proposé pour l'installation de 3 cylindres sur l'organigramme existant et la suppression de 3 protections bas de porte en inox (2 faces).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une moins-value de 140,55 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 8 « Menuiseries intérieures bois » s'élève à 49 358,25 € HT, soit une diminution de 0,28 % par rapport au montant initial du marché.

**L'avenant n°1 au lot 11 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 11 « Plafonds suspendus » est proposé pour prendre en compte une demande du maître d'œuvre, à savoir la mise en œuvre de l'isolation sur le plancher du local sous-station (côté laverie).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 182,50 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 11 « Plafonds suspendus » s'élève à 14 182,50 € HT, soit une augmentation de 1,30% par rapport au montant initial du marché.

**L'avenant n°1 au lot 12 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 12 « Peinture » est proposé pour prendre en compte une demande du maître d'œuvre, à savoir la préparation des parois FERMACEL, pour le bureau et le placard ECONOMAT et la mise en peinture des huisseries métalliques.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 1 811,05 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 12 « Peinture » s'élève à 11 109,15 € HT, soit une augmentation de 19,48 % par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 967 439,63 € HT, soit 2,66 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2194-7 et R.2194-8,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°13 du 25 septembre 2023, n°18 du 9 décembre 2024 et n°19 du 7 juillet 2025,

Vu le budget principal 2025, Opération APCP 9201004 - Compte 212-2313 – GS02,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

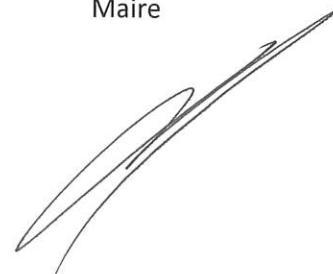
## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°2 aux lots 1 « Terrassement – VRD » et 2 « Gros œuvre » et d'avenants n°1 aux lots 4 « Charpente bois », 6 « Métallerie – serrurerie », 7 « Menuiseries extérieures aluminium », 8 « Menuiseries intérieures bois », 11 « Plafonds suspendus » et 12 « Peinture » relatifs aux marché de travaux de construction d'un office / salle de restauration - Groupe scolaire de La Métairie,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les projets d'avenants n°2 aux lots 1 « Terrassement – VRD » et 2 « Gros œuvre » et d'avenants n°1 aux lots 4 « Charpente bois », 6 « Métallerie – serrurerie », 7 « Menuiseries extérieures aluminium », 8 « Menuiseries intérieures bois », 11 « Plafonds suspendus » et 12 « Peinture » ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire




Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2025  
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2025